

## Séance du 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept et le trois octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. VIELLARD Vincent  
Monsieur ROYER Jean-Marc a donné pouvoir à Madame DAUBENFELD Nicole,  
Monsieur HALLIER Vincent a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,  
Madame ROULLÉ Annie a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry,  
Madame DUCHESNE Madeleine a donné pouvoir à Madame BARRÈRE Céline.

**Date de convocation :** 26 septembre 2017

Monsieur WATISSE Eric a été nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, Madame Pignolet remet à la commune un cadre représentant les 4 vitraux installés à l'église pour acter leurs achèvements.

Le compte-rendu de la séance du 29 août 2017 est lu et approuvé.

### **I – Délibérations**

#### **➤ N° 50/2017 Modification du tableau des emplois communaux**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir assurer l'accueil des enfants dans des conditions optimales de la 4° classe de maternelle, classe qui est susceptible d'être fermée à la rentrée de septembre 2018 au regard des prévisions d'effectif,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; par dix-sept voix pour et une abstention,

Décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'ATSEM principal de 2° Classe pour assurer l'accueil des enfants de la 4° classe de l'école maternelle pour la période allant du 5 octobre 2017 au 6 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement. Il pourra percevoir en fonction des horaires réellement effectués des indemnités horaires complémentaires ou des indemnités horaires pour travail supplémentaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **➤ N° 51/2017 Grand Reims – Approbation du rapport de la CLECT du 20 septembre 2017**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de

neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,  
Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017,

Vu la délibération CC-2017-141 du 29 juin 2017 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 24 février 2017 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 20 septembre 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 21 septembre 2017,

Considérant que le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 a pour conséquence de prendre en compte les transferts de compétences non traitées lors de la CLECT du 24 février 2017 entre la communauté urbaine du Grand Reims et certaines de ses communes membres ainsi que divers ajustements liés principalement à la perception de rôles supplémentaires au titre de l'année 2016,

Considérant que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte,

Décide, par dix-huit voix pour,

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

➤ **N° 52/2017 Mise en accessibilité des ERP – Autorisation au maire à signer les marchés à intervenir**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2122.22-4°,

Vu la délibération n° 35/2014 du 10 avril 2014 déléguant au maire la préparation, la passation et l'exécution des marchés dans la limite de 90 000 € HT,

Vu la réglementation des marchés publics, et, notamment, l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article n° 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la procédure adaptée,

Vu le budget de la commune,

Considérant la procédure de consultation dont le déroulement est le suivant :

- Date de la publication : Matot Braine n° 7711 du 12 juin 2017 et l'Union du 13 juin 2017
- Mise en ligne : Marchés sécurisés le 12 juin 2017
- Date de remise des offres : le 7 juillet 2017 à 12H
- Date d'ouverture des plis : le 28 août 2017 à 11H
- Date de la commission d'examen des offres : le 4 septembre 2017 à 18H

Considérant l'analyse et le choix de la commission d'examen des offres,

Après avoir entendu le rapport de la commission d'examen des offres et en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces annexes relatifs à la mise en accessibilité des ERP avec :

**Lot n° 3 – Menuiseries Extérieures - Serrurerie :**

Société SII

offre retenue : 16 120,00 € HT

**Lot n° 8 – VRD :**

Société SOGECI

offre retenue : 20 581,69 € HT

Les lots 1 Gros Œuvre, Démolitions et 7 Plomberie sont déclarés sans suite et les lots 2 Menuiseries Intérieures, 4 Revêtements Sols et Murs, 5 Peinture, Signalétique, 6 Electricité, Courants Forts et 9 Elévateur sont déclarés infructueux.

## **II – Grand Reims**

Lors du bureau communautaire du 21 septembre, a été présentée la prospective financière sur la période 2017-2021 et ont été détaillées les conditions de mise en œuvre et de suivi du SCOT, approuvé en décembre 2016.

Le conseil communautaire du 28 septembre a, entre autres :

- Attribué, après négociations, à la société Exterimmo la délégation de service public pour assurer le financement, la conception le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation du complexe aquatique ainsi que la gestion du service public. Les candidats non retenus, à savoir Opalia, Eiffage et Espaceo, sont indemnisés à hauteur de 200 000 € TTC.
- Confié à la société Valest, à laquelle s'est substituée la société Remival, la délégation de service public pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers
- Engagé la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 pour couvrir l'intégralité de l'aire de communauté urbaine du Grand Reims. Actuellement, seule Reims Métropole était dotée d'un PLH pour la période 2012-2017, celui-ci, conformément à la législation, s'applique jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au territoire du Grand Reims. Le délai d'élaboration du document étant estimé à 15 mois, l'adoption d'un PLH exécutoire pour le Grand Reims serait possible à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- Arrêté la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires

## **III – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### Journée des Associations

- Belle manifestation pour faire connaître les associations communales et leurs activités

### Journée du Patrimoine

- Fréquentation importante lors du dimanche 17 septembre pour découvrir le Fort de Montbré

### Ressources Humaines

- Réunion le 27 septembre pour mener une concertation sur les futurs mouvements de personnel et la stratégie RH à mener

### Urbanisme

- La modification du PLU, lancée pour l'ouverture à l'urbanisation des « Poteaux II », est soumise à enquête publique jusqu'au 16 octobre. Cette enquête publique, organisée par le Grand Reims depuis le transfert de la compétence « Urbanisme » au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a fait l'objet de communication au travers de la presse locale, du site Internet, du Taissotin et du panneau d'affichage. Pendant cette période, seul le commissaire-enquêteur peut répondre aux sollicitations des habitants lors des permanences organisées.

### Caisse des Ecoles

- Impactée par la suppression des contrats aidés avec la conséquence de la transformation des contrats concernés en CDD
- Pour le Contrat Enfance, décalage du versement des subventions de la CAF concernant l'exercice 2017
- Au niveau des écoles, information sur la fermeture des locaux intérieurs à la demande de l'inspection académique dans le cadre du plan Vigipirate. Cette disposition peut être problématique d'un point de vue de la sécurité incendie.

### Voirie

- Achèvement des travaux Tourte/Bocquet et Cliquot mi-octobre pour ensuite assurer le remplacement des mâts d'éclairage public
- Réunion de la commission le mardi 10 octobre à 20h00 pour prioriser les travaux jusqu'en 2022. Les travaux 2018 doivent faire l'objet d'une information au Grand Reims avant le 13 octobre 2017.

### Bâtiment

- Réunion de la commission le jeudi 12 octobre à 20h00 pour définir les modalités de poursuite des travaux de mise en accessibilité des ERP et un point sur les travaux en cours ou à réaliser selon les prévisions budgétaires 2017.

Communications

- En attente du dernier bon à tirer pour l'agenda communal
- Non réalisation de toutes les modifications sur le site Internet. Livraison prévisible début novembre.

Conseil Municipal Enfants

- 18 enfants inscrits pour le renouvellement du Conseil municipal Enfants (5 CM1, 9 CM2, 3 6° et 1 5°)
- Le 17 octobre, 1<sup>ère</sup> réunion pour l'élection du maire et de deux adjoints
- Organisation avec la Caisse des Ecoles de la « Petite Boum » le dernier vendredi d'octobre

Environnement

- Subventionnement de la démarche « zérophyto » à hauteur de 60% du TTC par l'AESN et de 20% du HT par la Région, sur 4 368 € pour l'établissement de la charte pour l'entretien des espaces verts, reste à charge de la commune 1 019 €.
- Etablissement du diagnostic par la FREDON des espaces verts, compte-rendu à venir.
- A recevoir, fourniture d'outils de communication à destination de la population

**IV – Questions diverses**

Réunions le 11 octobre à 20h00 sur l'implantation des caméras de vidéoprotection en présence de M. VUIBERT de la société PROCEDO, le 13 octobre à 20h00 sur l'organisation de la corrida de Taissy et visite par le jury de la commune dans le cadre du label commune sportive champardennaise le 19 octobre à 14h30.

Au niveau du panneau d'affichage, les problèmes techniques devront être solutionnés et la configuration des messages devra être revue.

**Prochain conseil municipal : le mardi 7 novembre 2017**

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent	BARRÈRE Céline
DA SILVA Karine	LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		

